

BUBRY



TRAVAUX



ENFANCE



ASSOCIATIONS



ÉCONOMIE

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°57
JUILLET 2014



RENSEIGNEMENTS UTILES

SANTÉ

Médecins généralistes

Dr ROBIN J.
Place Saint-Antoine 02 97 51 70 21

Dr THOMAS G.
Rue de la Libération 02 97 51 70 56

Pharmaciens

BRÉDÉKA L. – PERRIN M.L.
Rue des Tilleuls 02 97 51 70 37

Dentiste

Dr ILHE O.
Place de l'Église 02 97 51 70 75

Infirmiers

Cabinet RHIDANE A. – SINQUIN Y.
1 rue de Guémené 02 97 51 31 93

Cabinet BARTHÉLÉMY M. – LE FUR F.
LE RUYET A. – LE TALLEC B. – DANIGO J.C.
4 rue de la Libération 02 97 51 72 70

Masseurs - Kinésithérapeutes

LE SANT M. – MOLINIER S.
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

CHAUVIN F. – D'HOINE C. – GIRARD M.
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

Ostéopathe

LE SANT M.
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

Pédicures - Podologues

BUREAU F.
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

SALAUN I.
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

Ambulanciers

Ets Saint-Nicodème
LE LAY E. – RENOARD E.
Route de Plouay 02 97 51 76 98

Bubry-Ambulances
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Taxis conventionnés

TAXISa2
BONNEAU H.
Bieuzen 06 87 35 76 48

Ets Saint-Nicodème
LE LAY E. – RENOARD E.
Route de Plouay 02 97 51 76 98

Bubry-Ambulances
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Vétérinaires

FAVENNEC Y. – SOUBIES S.
Place F. d'Esperey 02 97 51 70 26

Correspondants de presse :

Le Télégramme :
PERRET E. 06 09 02 45 74

Ouest-France :
PICHON H. 06 35 94 64 39

PERMANENCES

Assistante sociale

Sur RDV le jeudi matin 02 97 69 53 25

Mutualité Sociale Agricole

S'adresser à Mme Tabouret
M.S.A. d' Hennebont
54, Avenue de la Libération
Du lundi au vendredi : 9h - 12h
Tél. : 02 97 46 93 57

Mission Locale

La Mission Locale a pour but
d'aider les jeunes de 16 à 26 ans à
la recherche d'une formation ou
d'un emploi.
Sur RDV, tél. : 02 97 21 42 05

Conseiller général

Jean-Rémy Kervarrec
Sur RDV, tél. : 06 32 67 86 07

Député

Philippe Nogues
Sur RDV, tél. : 02 97 05 34 81
06 37 29 55 73

F.N.A.T.H.

Le 2ème jeudi de chaque mois,
de 9h à 9h45 à la Mairie.

Services municipaux Mairie

Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h
Le samedi :
9h à 12h (sauf en juillet et août)
Tél. : 02 97 51 70 07
Fax : 02 97 51 72 62
mail : mairie.bubry@wanadoo.fr

Médiathèque

Horaires des permanences
Période scolaire :
Mardi : 16h – 17h30
Mercredi : 10h – 12h / 14h – 17h
Jeudi : 14h – 17h
Samedi : 10h – 12h / 14h – 16h
Période de vacances scolaires :
Du mardi au vendredi : 14h – 17h
Le samedi : 10h – 12h
Tél. : 02 97 51 76 41
mediatheque.bubry@wanadoo.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Kerscaven - tél. : 02 97 51 71 86

Marché de Bubry :

2ème et 4ème
mercredi de chaque mois

Déchèterie de Bubry

Du 1er avril au 31 octobre
Mardi : 9h – 12h / 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Du 1er novembre au 31 mars
Mardi : 9h – 12h / 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Urgences

Pompiers 18
Gendarmerie 17
Samu 56 15
Centre anti-poison de Rennes
02 99 59 22 22

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Carte d'identité

**Les cartes d'identité émises depuis le 1er janvier 2004
sont valables 15 ans.**

Faire la demande en mairie. Prévoir un délai minimum
d'un mois sauf si urgence justifiée.

Pièces à fournir :

Pour une première demande :

- 2 photographies (fond clair, visage droit et centré, sans expression, sans lunettes),
- 1 justificatif de domicile (ex. : facture d'électricité + attestation pour les personnes hébergées ou les enfants majeurs),
- 1 copie d'extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance).

Pour un renouvellement, apporter les mêmes pièces
mais la copie de l'acte de naissance n'est pas
nécessaire si vous pouvez fournir une carte d'identité ou
un passeport périmé depuis moins de 2 ans.

En cas de perte de votre carte d'identité, fournir :

- Les mêmes pièces que pour une première demande,
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- 1 déclaration de perte (établie en mairie).

Fiches d'état-civil

Les fiches familiales sont remplacées par des
photocopies du livret de famille ; les fiches individuelles
sont remplacées par une photocopie recto verso de la
carte d'identité ou des pages correspondantes du livret
de famille ou par un extrait d'acte de naissance.

Service National : recensement

A la date anniversaire de ses 16 ans et 3 mois, tout jeune
Français doit se présenter à la mairie de son domicile
muni d'une pièce d'identité et de son livret de famille
afin de se faire recenser. La mairie lui remet alors une
attestation de recensement valable pour les concours
ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique
(ex. : le permis de conduire).

Passeport biométrique

La demande est à faire dans les mairies agréées
(ex. : Plouay, Guémené-sur-Scorff, Hennebont).
Prendre rendez-vous avant de se déplacer. Prévoir
un délai d'un mois.

Pièces à fournir :

- 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les jeunes de moins de 15 ans,
- 2 photos d'identité récentes et identiques,
- livret de famille,
- extrait de filiation ou copie d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance),
- 1 document avec photographie délivré par un organisme officiel (carte d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant,...),
- ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol (si renouvellement),
- justificatif original de domicile récent.

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et
5 ans pour les mineurs.

Présence obligatoire de la personne concernée,
majeure ou mineure. Prise d'empreinte à partir de
l'âge de six ans.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait du
1er septembre jusqu'au 31 décembre pour
pouvoir voter à partir du 1er mars de l'année
suivante.

Pour effectuer cette inscription, présentez-vous
en mairie avec une pièce d'identité et un
justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur dix-huitième
anniversaire entre le 1er janvier et la veille
du premier tour d'une élection doivent
s'assurer en mairie, au plus tard 10 jours avant
ladite élection, que leur inscription d'office a
bien été transmise par l'I.N.S.E.E. aux services
municipaux.



SOMMAIRE

p 2	Renseignements utiles
p 3	Le Mot du Maire
p 4-5	Vie municipale
p 6	Budget prévisionnel 2014 Compte administratif 2013
p 7	Voirie / Travaux
p 8	Urbanisme / P.L.U.
p 9	Informations
p 10	Conseil municipal des enfants
p 11	Pôle Enfance Jeunesse
p 12	R.A.M.
p 13	Rythmes scolaires
p 14	École La Feuillaison
p 15	École Teir Dervenn
p 16	École Sainte-Hélène
p 17	Vie économique
p 18-19	Pages en breton
p 20-21	Résidence Louis Onorati
p 22- 23-24	Gazette du Brandifroust
p 25	Vie associative
p 26	Subventions
p 27	État-civil / Mémento

Crédit photographique et rédaction :

R. THOMAZO, L. LE GAL, J. LOTHORÉ,
E. ACOSTA, A. LE GUYADER-
GRANDVALET, A.C. ORDRONNEAU,
G. PÉRICO, N. GUILLEMOT,
J.C. MICHARD, M.A. LEGAL, E. ROMIEUX,
OUEST-FRANCE, A.M. NICOL,
J. MASSON, E. PERRET, L. HELLEC,
M.P. PUREN, V. NIGNOL, F. MALARDÉ,
B. LE CLAINCHE, E. DUCHER.

1ère de couverture :

Le Pôle Enfance Jeunesse

4ème de couverture :

**Les membres du Conseil municipal
élu en mars 2014.**

Publication de la Mairie de Bubry.

Création graphique : CPC Création
icônes : flaticon / images p 8 : freepik



Chers habitants de BUBRY,

Le 23 mars dernier, vous avez massivement accordé votre confiance à la liste «Unis pour Bubry» proposée à vos suffrages. Au nom de l'ensemble des élus, je vous adresse mes sincères remerciements. Le 28 mars, j'ai eu l'honneur d'être élu maire de la Commune et c'est avec une grande émotion que j'ai vécu cette soirée.

Nous repartons avec une liste en partie renouvelée. Tous les élus partagent ma volonté d'être à l'écoute de chacun d'entre vous et d'agir au service de la Commune et de ses habitants. Tous sont motivés par l'intérêt collectif.

Nos projets vous ont été présentés. Dans un premier temps nous mènerons le P.L.U. à son terme afin d'assurer un développement raisonné de la commune.

Le projet d'aménagement du bourg de Saint-Yves poursuit son chemin et nous avons sollicité Lorient agglomération afin de nous aider dans les principales démarches (validation du projet, planification, recherche de subventions, conduite des travaux). Lorient agglomération nous apportera aussi son aide précieuse pour tous les dossiers qui concernent l'urbanisme, car la réglementation évolue sans cesse, mais aussi, dans bien d'autres domaines.

Depuis le 1er juillet, la C.T.R.L. a mis en place des lignes régulières de transport public qui, je l'espère, seront utilisées par les Bubryates.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires demande aux élus de cette commission beaucoup d'énergie, mais ils sont déterminés.

Le Pôle enfance jeunesse après plusieurs mois de travaux est enfin opérationnel ; les animatrices et animateurs l'attendaient avec impatience.

Par ailleurs, l'excellente santé de nos finances communales laisse à la nouvelle équipe des possibilités de financement pour réaliser les futurs projets. Cependant, une gestion rigoureuse devra être poursuivie afin de conserver une imposition raisonnable qui rend la Commune attractive, tout en sachant que les dotations de l'État vont fortement diminuer dans les années à venir.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

Cordialement,

Roger Thomazo



À l'issue des élections du 23 mars 2014 et de la réunion du nouveau Conseil municipal qui a eu lieu le 28 mars, le Conseil municipal se compose ainsi :

Maire : Roger THOMAZO

1^{er} adjoint : Clément EVANO

2^{ème} adjoint : Nicole GUILLEMOT

3^{ème} adjoint : Marie-Françoise JULÉ

4^{ème} adjoint : Marie-Antoinette LE GAL

5^{ème} adjoint : Jean-Charles MICHARD

Conseillers municipaux :

Jean-Yves LE STUNFF

Anne-Christine ORDRONNEAU

Guénahel PÉRICO

Julie LOTHORÉ

Guy LE MESTRÉALLAN

Estelle ROMIEUX

Sylvain MALVOISIN

Hélène DUJON

Yann GARIN

Véronique NIGNOL

Pierrick ROBERT

Anne LE GUYADER-GRANDVALET

Nicolas GUILLEMOT

Permanences du Maire

Le Maire reçoit le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

S'adresser au secrétariat de la mairie pour la prise de rendez-vous.

Tél. : 02 97 51 70 07

Délégations et Permanences des adjoints

(prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie - tel : 02 97 51 70 07)

Clément EVANO	Affaires scolaires / Voirie Développement local Aménagement du bourg de Saint-Yves	Vendredi 10h30-12h00	
Nicole GUILLEMOT	Sports, loisirs, culture, animation Communication / Personnel communal	Jeudi 15h00-17h00	
Marie-Françoise JULÉ	Finances / Urbanisme Plan Local d'Urbanisme/ Agriculture	Mardi 14h00-17h00	
Marie-Antoinette LE GAL	Petite enfance, enfance, jeunesse Affaires scolaires / Affaires sociales / Insertion	Mercredi 9h00-11h00 (à la mairie)	Mardi Après-midi (au CCAS)
Jean-Charles MICHARD	Travaux / Bâtiments communaux / Réseaux Aménagement du bourg de Saint-Yves Personnel des services techniques	Mardi matin	

COMMISSIONS MUNICIPALES : Les commissions sont chargées d'étudier les questions qui seront ensuite débattues en séance du Conseil Municipal ; elles n'ont qu'un rôle consultatif. Elles sont présidées par le Maire. Les Adjoints sont membres de toutes les commissions.

FINANCES

Marie-Françoise JULÉ
Yann GARIN
Guy LE MESTRÉALLAN
Jean-Yves LE STUNFF
Julie LOTHORÉ
Sylvain MALVOISIN
Estelle ROMIEUX

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

Marie-Antoinette LE GAL
Yann GARIN
Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Julie LOTHORÉ
Véronique NIGNOL
Anne-Christine ORDRONNEAU
Estelle ROMIEUX

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAINT-YVES

Clément EVANO
Jean-Charles MICHARD
Nicolas GUILLEMOT
Guy LE MESTRÉALLAN

Jean-Yves LE STUNFF
Guénahel PÉRICO
Pierrick ROBERT

URBANISME ET PLAN LOCAL D'URBANISME

Marie-Françoise JULÉ
Hélène DUJON
Yann GARIN
Guy LE MESTRÉALLAN

Jean-Yves LE STUNFF
Sylvain MALVOISIN
Guénahel PÉRICO
Pierrick ROBERT

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT RURAL

Clément EVANO
Nicolas GUILLEMOT
Guy LE MESTRÉALLAN
Jean-Yves LE STUNFF

Véronique NIGNOL
Guénahel PÉRICO
Pierrick ROBERT

SPORTS, LOISIRS, CULTURE, ANIMATION, COMMUNICATION

Nicole GUILLEMOT
Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Julie LOTHORÉ

Véronique NIGNOL
Anne-Christine ORDRONNEAU
Guénahel PÉRICO

TRAVAUX, BÂTIMENTS COMMUNAUX

Jean-Charles MICHARD
Nicolas GUILLEMOT
Jean-Yves LE STUNFF

Anne-Christine ORDRONNEAU
Guénahel PÉRICO
Pierrick ROBERT

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Membres titulaires :
Clément EVANO
Marie-Françoise JULÉ
Jean-Charles MICHARD

Membres suppléants :
Guy LE MESTRÉALLAN
Jean-Yves LE STUNFF
Yann GARIN

La Commission d'Appel d'offres est composée du Maire et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein. Assistent également aux réunions, à titre consultatif, le Receveur municipal, un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et toute personne désignée par le Maire en raison de sa compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.



Délégués et représentants communaux

Lorient Agglomération

Roger THOMAZO a été élu vice-président en charge de la politique de l'eau par le Conseil communautaire de Lorient Agglomération. Il aura pour mission de mettre en place une réelle politique de l'eau, c'est-à-dire :

- Garantir de l'eau de qualité et en quantité suffisante,
- Maîtriser l'évolution des factures d'eau et d'assainissement,
- Tendre vers une convergence des tarifs avec un lissage dans le temps,
- Renforcer les relations avec les communes et les différents partenaires.

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Outre le Maire, six conseillers municipaux siègent au C.C.A.S. Il s'agit de : Marie-Antoinette LE GAL, Marie-Françoise JULÉ, Yann GARIN, Hélène DUJON, Anne-Christine ORDRONNEAU et Anne LE GUYADER-GRANDVALET.



Bruno Le Clainche, arrivé le 16 juin dernier à la Mairie, assure désormais la Direction Générale des services municipaux, la gestion du personnel, la préparation et le suivi des réunions du Conseil municipal et des commissions, l'élaboration et le suivi des budgets ainsi que la gestion des finances communales.

Syndicat Départemental des Energies du Morbihan

Jean-Charles MICHARD et Jean-Yves LE STUNFF

Les délégués représentent la Commune au sein du S.D.E.M. qui est propriétaire des réseaux d'électricité à basse et moyenne tension, et organise, dans la continuité, le service public de fourniture et de distribution d'électricité.

Référent «Sécurité routière»

Guy LE MESTRÉALLAN
Pierrick ROBERT (suppléant)

L'Élu Référent Sécurité Routière veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge par la collectivité. Il travaille avec les partenaires comme la Préfecture, les services de la sécurité routière au Conseil Général, la gendarmerie ou les associations.

Comité National d'Action Sociale

Jean-Charles MICHARD

Le C.N.A.S propose une offre de prestations pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Syndicat de la Vallée du Blavet

Roger THOMAZO
Jean-Charles MICHARD (suppléant)

Le Syndicat de la vallée du Blavet est compétent dans le domaine du développement touristique. Il agit aussi en tant que structure de bassin versant. Le comité d'installation du Syndicat de la Vallée du Blavet a élu Roger THOMAZO 1er vice-président du Syndicat de la Vallée du Blavet. Il y représentera aussi Lorient Agglomération.

Schéma de COhérence Territoriale du Pays de Lorient

Marie-Françoise JULÉ

Le S.CO.T. du Pays de Lorient esquisse pour les vingt ans à venir les grands axes de l'aménagement du territoire dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'environnement et du développement économique. Il est issu de la loi de la Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) adoptée en 2000 et les P.L.U. doivent se conformer à ses préconisations.

Correspondant « Défense »

Sylvain MALVOISIN

Les correspondants défense au sein des communes ont une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense et sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires au niveau départemental ou régional.

École de musique

La Commune a conclu une convention avec l'École de musique du Scorff au Blavet pour que les élèves de Bubry puissent continuer à assister aux cours qui auront lieu à Plouay. En 2014, les tarifs resteront inchangés pour les familles.

Transports scolaires

Suite à un accord avec Lorient agglo, les tarifs 2014/2015 des transports scolaires restent les mêmes qu'en 2013.

Le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2013 qui présentent les caractéristiques suivantes :

Compte administratif 2013

COMMUNE		ASSAINISSEMENT	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 568 155.02 €	SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 143 023.73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 20 357.64 €	SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 84 162.18 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
BUDGET « COMMUNE »	RECETTES
001 solde d'exécution d'investissement	20 357.64 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	568 155.02 €

NATURE DE L'IMPOSITION	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	2 433 000 €	14.36 %	349 379 €
FONCIER BÂTI	1 855 000 €	17.38 %	322 399 €
FONCIER NON BÂTI	202 500 €	44.94 %	91 004 €

Taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux pour l'année 2014



Budget prévisionnel 2014 - Commune

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Charges de personnel	812 000 €
Charges à caractère général	520 500 €
Subventions, participations, indemnités	175 500 €
Opérations d'ordre entre sections	28 637 €
Charges financières (intérêts emprunts)	21 000 €
Atténuation de produits	3 570 €
Charges exceptionnelles	146 023 €
Virement en investissement	314 856 €
TOTAL	2 022 086 €

RECETTES

Atténuation de charges	15 000 €
Produits des services, ventes directes	110 540 €
Impôts et taxes	956 292 €
Dotations, subventions et participations	779 231 €
Autres produits de gestion courante	16 000 €
Produits exceptionnels	2 000 €
Résultat reporté	143 023 €
TOTAL	2 022 086 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Aménagement de Saint-Yves	584 734 €
Développement durable	20 000 €
Plan local d'urbanisme	23 219 €
Signalisation	27 590 €
Remboursement d'emprunts	50 000 €
Terrains et aménagements divers	103 213 €
Matériel, mobilier et logiciels	46 632 €
Bâtiments communaux	230 673 €
Voirie rurale	381 267 €
Voirie urbaine	186 727 €
Pôle enfance jeunesse	148 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	84 162 €
TOTAL	1 886 217 €

RECETTES

Subventions d'investissement	148 331 €
Dotations, fonds divers et réserves	278 718 €
Excédent de fonctionnement	568 155 €
Virement de la section fonctionnement	314 856 €
Opérations d'ordre entre sections	28 637 €
Report de l'excédent d'investissement	104 520 €
Emprunt	443 000 €
TOTAL	1 886 217 €

Compte administratif 2013 - Commune

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Charges de personnel	761 000 €	55,00%
Charges courantes	401 593 €	29,00%
Subventions, participations, indemnités	163 453 €	11,80%
Opérations d'ordre entre sections	35 198 €	2,54%
Charges financières (intérêts d'emprunts)	19 734 €	1,43%
Atténuations de produits	3 189 €	0,23%
Charges exceptionnelles	292 €	0,00%
Total	1 384 459 €	100,00%

RECETTES

Atténuation de charges	31 493 €	1,62%
Produits des services, ventes directes	115 210 €	5,90%
Impôts et taxes	927 974 €	47,53%
Dotations, subventions et participations	854 205 €	43,75%
Autres produits de gestion courante	17 764 €	0,90%
Opérations d'ordre entre sections	3 170 €	0,16%
Produits exceptionnels	2 726 €	0,14%
Produits financiers	72 €	0,00%
Total	1 952 614 €	100,00%

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Immobilisations en cours	1 687 426 €	96,82%
Opérations d'ordre entre sections	3 170 €	0,18%
Emprunts et dettes (remb. Capital)	52 262 €	3,00%
Total	1 742 858 €	100,00%

RECETTES

Subventions d'investissement	572 706 €	34,32%
Dotations, fonds divers et réserves	136 672 €	8,20%
Excédent de fonctionnement	918 974 €	55,10%
Autres subventions d'investissement	4 121 €	0,25%
Opérations d'ordre entre sections	35 197 €	2,10%
Dépôts et cautionnements reçus	494 €	0,03%
Total	1 668 164 €	100,00%



Suite
aux intempéries de
cet hiver, réalisation d'un
enrochement et
création d'un talus sur la route
de la Croix Rouge.

TRAVAUX DE VOIRIE PRÉVUS EN 2014

VOIRIE URBAINE

- Aménagement de la fin de la rue du Dr Troudet jusqu'à l'intersection de la rue des Moulins : réduction de la largeur de la voie et pose de rambardes pour sécuriser le cheminement piétonnier.
- Centre bourg de Bubry : pose de panneaux de micro signalisation (indication des lieux publics).

L'aménagement du bourg de Saint-Yves est en cours d'étude et une réunion publique d'information a eu lieu au mois de décembre afin de présenter les grands axes d'aménagements retenus. Les premiers travaux devraient débuter à la fin de l'année par l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et des eaux pluviales.

VOIRIE RURALE

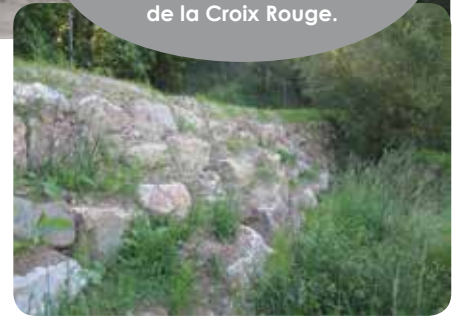
- **Enrobé, fossés et accotements :**
 - Route de Trévingard,
 - Route de Botcalper,
 - Route de Caniac,
 - Village de Keryagunff,
 - Route de Kergoff / Kerhel (à partir de la RD 23),
 - Route de Vieux Saint-Yves (de Kerbrevest à la limite de Quistinic).

• Tricouche, fossés et accotements :

- Penhoët,
- Manéantoux,
- Kerourio-Vras.

• Chemins d'exploitation :

- Kergoff,
- Brambazo.



AUTRES TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2014

- Portail à l'entrée du parc Caudan
- Restauration des murs de la petite maison du parc Caudan,
- Suite aux intempéries de l'hiver dernier et à l'éboulement d'un mur de soutènement : construction d'un mur en béton banché derrière le plateau sportif,
- Remaniage d'une partie de la toiture de l'église de Bubry avec pose de crochets inox et changement des ardoises défectueuses,
- Couverture en bacs acier de la grange du parc Caudan,
- Réalisation d'une fresque sur le mur du préau de l'école La Feuillaison, route de Guéméné :
 - Ravalement et peinture d'apprêt,
 - Réalisation de la fresque avec les jeunes du Pôle enfance jeunesse.
- Réalisation d'un jeu de boules bretonnes couvert dans le parc de la salle polyvalente,
- Réfection de la toiture du funérarium,
- Réfection de la cour de l'école Teir Dervenn.



Le terrain de football a été réensablé



Les pinacles du clocher de l'église de Bubry ont été remplacés. Leur système de fixation étant corrodé, l'un d'entre eux était tombé sur le parvis de l'église au cours des tempêtes de la fin du mois de décembre dernier.



Demandes d'autorisation d'urbanisme

A compter du 1er juillet, Lorient Agglomération assurera pour le compte de la commune l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre d'une convention de service. Une permanence sera assurée en mairie deux fois par mois sur rendez-vous (tél. : 02 97 51 70 07).

Il convient de rappeler que l'édification d'une construction nouvelle est, par principe, soumise à un permis de construire.

Toutefois, les constructions de petites tailles (moins de 20 m²) sont soumises à une simple déclaration préalable ainsi que les extensions des habitations existantes de moins de 40 m² situées en zone U du Plan d'Occupation des Sols qui correspond au bourg. Les constructions très petites (d'une surface inférieure à 5 m² et d'une hauteur inférieure à 12 m) sont dispensées de toute formalité.

Les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'une construction existante sont soumis à une déclaration préalable. Ces travaux concernent notamment les ravalements, les isolations par l'extérieur, les percements d'ouvertures ainsi que la modification de menuiseries extérieures. La création ou la modification d'une clôture est également soumise à déclaration préalable.

Les travaux soumis à autorisation préalable ainsi que ceux dispensés de toute formalité, doivent respecter les règles d'urbanisme définies notamment par le Plan d'Occupation des Sols ou le Plan Local d'Urbanisme.

Les modalités de constitution du dossier sont détaillées sur le site : « service-public.fr », rubrique logement /urbanisme.

Un architecte du C.A.U.E. peut également vous apporter un conseil architectural dans votre projet (Sur RDV, tél. : 02 97 54 17 35).



Taxe d'aménagement

La Taxe d'aménagement est applicable depuis le 1er Mars 2012. Cette taxe remplace la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) .

Le Conseil municipal a décidé de maintenir le même taux, soit 2 %. Cette délibération est valable pour une durée de trois ans.

La Taxe d'aménagement concerne toutes les demandes de permis de construire ou d'aménager, ainsi que les demandes préalables. Pour son calcul, il est tenu compte de la surface habitable, des places de stationnement et des locaux annexes (garage, abris de jardin...)

Elle est destinée à financer les différents réseaux (eau, électricité) et la voirie. Le Département prélève aussi une participation.

Le P.L.U. et la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

La loi A.L.U.R. a été publiée au journal officiel le 26 Mars 2014. Elle est applicable à partir du 27 Mars 2014, et à dater de 2017, les P.L.U. ou P.O.S., ainsi que les cartes communales, passeront à l'intercommunalité (P.L.U.I.).

Cette loi concerne spécifiquement les logements et l'État demande d'en tenir compte pour l'élaboration du P.L.U. ; aussi beaucoup de communes devront revoir leurs documents d'urbanisme. Pour la commune de BUBRY, il nous est demandé de réexaminer le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

La loi A.L.U.R. ne permet plus les zones constructibles en zones agricoles ou en zones naturelles, en outre les extensions des habitations existantes ne seront plus autorisées (aucune

modification du gabarit au sol ou en hauteur).

Le changement de destination est toujours autorisé avec une possible extension mesurée pour les bâtiments signalés par une étoile sur les documents d'urbanisme (le nombre de ces bâtiments est limité et le changement de destination n'est pas autorisé dans les hameaux où il existe une exploitation agricole).





ATELIER « DE FIL EN AIGUILLE » À LA MÉDIATHÈQUE

Les amateurs de travaux d'aiguille ont rendez-vous les jeudis après-midi de 14h00 à 17h00 à la médiathèque pour partager leurs astuces, modèles et savoir-faire en toute convivialité !



CHAPELLES OUVERTES

La prochaine exposition d'art dans les chapelles aura lieu le dimanche 31 août. Si vous souhaitez exposer vos créations artistiques, prenez contact avec Nicole Guillemot – tél. : 06 75 21 93 31.

INITIATION À L'INFORMATIQUE

De septembre 2013 à juin 2014, dix-huit personnes ont suivi avec assiduité et intérêt les cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique dispensés par Véronique et Valérie Nicolas le samedi matin à la médiathèque.

Nous remercions chaleureusement Véronique et Valérie qui ont assuré bénévolement et avec dynamisme ces séances pendant six années consécutives. Grâce à elles, cent-cinq personnes se sont familiarisées avec le traitement de texte, les tableurs et ont appris à surfer sur internet, à envoyer des courriels ou encore à récupérer et à traiter leurs photos.



DÉGRADATIONS

Au mois d'avril, des dégradations ont été commises dans le bourg de Bubry : arrachage et pliage de panneaux de signalisation et destruction de deux magnolias. Le montant du préjudice a été remboursé par les personnes responsables de ces faits.



LES BÉBÉS À LA MÉDIATHEQUE

Tous les jeudis matins en périodes scolaires, un accueil spécifique est réservé aux bébés accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles. Cette année, deux plages horaires ont été mises en place : la première séance a lieu de 9h00 à 9h30 et la deuxième, de 9h30 à 10h00.



Pendant l'année scolaire 2013-2014, cinquante bébés ont participé à ces animations, avec une moyenne de dix-sept enfants à chaque séance. Après la pause estivale, les accueils reprendront le 11 septembre. Bonnes vacances à tous !

Règles de plantation et d'entretien des haies et arbres

Les conflits de voisinage sont fréquents dès lors que l'on touche à la propriété du voisin.

Quelques petits rappels sur les règles des séparations végétales stipulées dans les articles 671, 672 et 673 du Code civil.

Les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être plantés :

- ▶ À 2 m de la ligne séparative des deux terrains s'ils doivent dépasser 2 m de hauteur,
- ▶ À 0,5 m s'ils ne dépassent pas 2 m de hauteur,
- ▶ La distance est calculée à partir du centre de l'arbre.

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance non réglementaire de sa propriété soient arrachés ou réduits à la hauteur légale, à moins qu'il n'y ait :

- ▶ Existence d'un titre (accord écrit entre les voisins autorisant la plantation),
- ▶ Destination du père de famille (si les terrains voisins provenaient d'une même propriété dont la division a entraîné de fait un non-respect des distances de plantation et qu'il n'a pas été stipulé d'opposition à cet état des choses),
- ▶ Prescription trentenaire (si la plantation située à une distance irrégulière existe depuis plus de trente ans et que le voisin n'a pas formulé d'opposition durant cette période).

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en observant les distances légales.

Les fruits tombés naturellement des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.

Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées mais ne doit pas les couper lui-même.

COLLECTE DES DÉCHETS

A Bubry, la collecte des déchets a lieu le jeudi.

En cas de jeudi férié, la collecte est reportée au jeudi suivant.

Si deux jeudis fériés se suivent, la collecte a lieu le samedi intercalé entre ces deux dates.

A refenir : Le 25 décembre 2014 et le 1er janvier 2015 étant des jeudis, le ramassage des déchets aura lieu le samedi 27 décembre.



En réflexion depuis le printemps 2013, le Conseil municipal des enfants a vu le jour le 3 décembre dernier. Quatorze jeunes ont été élus par les élèves des classes de CE2 et CM des trois écoles de la commune. Ce Conseil se réunit une fois par trimestre sous la présidence de Roger Thomazo, maire de Bubry et de Nicole Guillemot, adjointe en charge de l'animation.

Au cours de sa première réunion, le Conseil a décidé la création de trois commissions chargées de réfléchir et de proposer des projets visant à améliorer la qualité de la vie dans la commune.

Pendant les réunions suivantes, les commissions ont présenté leurs propositions dont certaines ont déjà été réalisées et d'autres sont en cours. Certains projets plus onéreux et pouvant bénéficier d'aides financières du Conseil Général ou de la C.A.F. demanderont un délai pour être mis en place, le temps de monter et de présenter les dossiers de subventions. Il faudra donc patienter un peu...

Les Commissions : projets et réalisations

Commission Culture-loisirs

Klédén Martin-Jan, Nathan Gallo,
Raphaël Padovani, Moïse Oliviera Lopes,
Louis Le Marre.

Projets :

- Construction d'un skate park près de la salle polyvalente,
- Ajout de jeux dans le parc Caudan,
- Construction d'un jeu de billes à l'école La Feuillaison,
- Installation de jeux à Saint-Yves.

Le jeu de billes a été construit dans la cour de l'école La Feuillaison et une « Toile d'araignée » sera montée cet été dans le Parc Caudan. L'installation de jeux à Saint-Yves est en cours de réflexion.

Commission Sports

Elouan Le Goff, Aurégane Rousse,
Clémence Nicolas, Jean Le Coupannec,
Juliette Fouilhé.

Projet (réalisé !) :

- Journée sportive pour les écoliers.

Elle a eu lieu le 1er juillet et a réuni les écoliers des classes maternelles et élémentaires au Pôle enfance jeunesse et dans le Parc Caudan.

Les enfants ont pratiqué diverses activités ludiques ou un peu plus soutenues, dans la bonne humeur et avec dynamisme !

Commission Citoyenneté et cadre de vie

Raphaël Jan, Camille Delmaere,
Maïa Le Dimeet, Rachel Le Garff.

Projet :

- Campagne pour améliorer la propreté dans la commune. Actions prévues :

- Pose de poubelles à papier :
 - devant le bar PMU,
 - devant le bar « Le Sirocco »,
 - dans le parc Caudan,
 - à l'école Sainte-Hélène.

- Pose de distributeurs de sacs pour les déjections canines :
 - près de l'ancienne poste,
 - près du cimetière,
 - dans le parc Caudan.

Les poubelles et les distributeurs sont commandés et seront livrés cet été.

La Journée sportive en images





Après plusieurs mois de travaux, le Pôle Enfance Jeunesse a ouvert ses portes et il accueille les enfants et les adolescents depuis les vacances de Pâques.

Au cours de la journée Portes Ouvertes, le 19 avril 2014, vous êtes venus nombreux découvrir ce nouvel équipement de la commune qui a plusieurs fonctions.

En semaine, les enfants scolarisés à l'école La Feuillaison y sont accueillis pour la garderie périscolaire du matin et du soir.

L'Accueil de loisirs du mercredi et des petites et grandes vacances y a pris ses quartiers également ; les enfants peuvent utiliser

les salles d'activités, ainsi que l'espace bibliothèque/projection, sans compter les espaces extérieurs sécurisés (cour couverte et close).

Le personnel intervenant dans le cadre du périscolaire, ainsi que l'équipe d'animation sont sous la responsabilité de Nathalie Prunelle, animatrice coordinatrice de la commune.

Les adolescents bénéficient d'une salle multimédia et d'une pièce conviviale leur permettant de se retrouver pour des activités, sorties et soirées encadrées par Nathalie Barrios.

Le Pôle permet également à Laetitia Le Roux, animatrice du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) d'y tenir des permanences à destination des parents et assistantes maternelles, ainsi que des ateliers d'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans.

D'autre part, à partir de la rentrée de septembre 2014, le Pôle permettra d'assurer l'accueil des enfants qui seront inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires de l'école La Feuillaison les mardis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30.



Côté Chiffres

COÛT TOTAL DU PROJET H.T. : 1 125 733 €

MONTANT DES SUBVENTIONS : 749 629 €

- D.E.T.R. : 180 000 €
- CONSEIL GÉNÉRAL : 247 056 €
- CONSEIL RÉGIONAL : 140 000 €
- COM. COMMUNES : 112 573 €
- C.A.F. : 50 000 €
- RÉSERVE PARLEMENTAIRE : 20 000 €



Le Relais Assistantes Maternelles « Dorn-ha-Dorn »



Le relais assistantes maternelles est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.



Le relais fonctionne sur les communes d'Inguiniel, Bubry et Quistinic, où des permanences administratives et des matinées d'éveil sont mises en place toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.

Laetitia Le Roux, l'animatrice du relais, a pris ses fonctions en septembre pour une ouverture progressive du service.

Les permanences ont commencé début novembre. Parents, professionnels ou futurs professionnels peuvent venir s'informer sur les modes de garde, les modalités d'exercice des métiers d'assistantes

maternelles et de gardes à domicile et les droits et devoirs des particuliers employeurs.

En janvier, les matinées d'éveil ont débuté avec une dégustation de galette des rois qui a permis aux adultes et aux enfants de faire connaissance.

Tout au long de l'année, les enfants pourront venir partager un moment convivial avec leur assistante maternelle ou leurs parents, un vendredi matin sur deux au pôle enfance-jeunesse. Temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qui découvriront de nouveaux jeux, livres ou encore des activités adaptées à leur âge, ces matinées sont aussi importantes pour l'adulte qui peut sortir de son isolement et échanger sur son quotidien avec d'autres personnes.

Ponctuellement, des intervenants extérieurs viendront animer la matinée avec Laetitia. Au programme de cette année : éveil musical, activités artistiques avec « La Petite fabrique » et atelier motricité avec une psychomotricienne.

A partir du mois de septembre, l'accueil pour les renseignements administratifs aura lieu le lundi toute la journée et le mardi après-midi à Inguiniel, Bubry et/ou Quistinic en fonction des besoins des usagers. Prendre rendez-vous au 02 97 50 64 22. Une permanence téléphonique est assurée le jeudi de 13h30 à 17h30 à ce même numéro.





ÉCOLES PUBLIQUES LA FEUILLAISON ET TEIR DERVENN

Après plusieurs mois de concertation et de rencontres entre les différents acteurs de cette réforme (la municipalité, le CÉMÉA, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le personnel communal, les représentants d'associations...), voici les grandes lignes de l'organisation retenue pour l'année scolaire 2014-2015 et les nouveaux horaires validés par l'Inspection académique pour les écoles publiques La Feuillaison et Teir Dervenn.

ATTENTION : l'organisation est différente pour chacune des écoles

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Les T.A.P. sont gérés par la Mairie. Plusieurs parcours d'activités sont proposés ; l'enfant s'inscrit sur une activité par période (entre les vacances scolaires) et s'engage pour la durée de cette période.

Les thèmes ont été élaborés en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, les Céméa, les associations locales et la mairie. L'organisation est coordonnée par le Service Jeunesse de la Commune.

Le programme des activités proposées et les informations relatives à l'organisation des rythmes scolaires sont consultables sur le site internet de la Commune ou en mairie.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)

Les A.P.C. (aide personnalisée, aide aux devoirs, mise en place d'un projet d'école) sont effectuées par les enseignants. Elles ne concernent que quelques élèves et supposent d'avoir l'accord des parents.

ÉCOLE LA FEUILLAISON	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00
Pause méridienne	12 h 00 13 h 45	12 h 00 13 h 45		12 h 00 13 h 45	12 h 00 13 h 45
Après-midi	13 h 45 16 h 30	13 h 45 15 h 30		13 h 45 16 h 30	13 h 45 15 h 30
		Garderie gratuite ou T.A.P. ou A.P.C. jusqu'à 16 h 30			Garderie gratuite ou T.A.P. ou A.P.C. jusqu'à 16 h 30
	Garderie de 16 h 30 à 18 h 30			Garderie de 16 h 30 à 18 h 30	

ÉCOLE TEIR DERVENN	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 45 12 h 00	8 h 45 12 h 00	8 h 45 11 h 45	8 h 45 12 h 00	8 h 45 12 h 00
Pause méridienne	12 h 00 13 h 30	12 h 00 13 h 30		12 h 00 13 h 30	12 h 00 13 h 30
Après-midi	13 h 30 15 h 30	13 h 30 15 h 30		13 h 30 15 h 30	13 h 30 15 h 30
	Garderie gratuite ou T.A.P. jusqu'à 16 h 30	Garderie gratuite ou A.P.C. jusqu'à 16 h 30		Garderie gratuite ou T.A.P. jusqu'à 16 h 30	Garderie gratuite jusqu'à 16 h 30
	Garderie de 16 h 30 à 18 h 30			Garderie de 16 h 30 à 18 h 30	

IMPORTANT

T.A.P. et garderie

- entre 15 h 30 et 16 h 30 : les heures de T.A.P. ou de garderie périscolaire seront gratuites.
- A partir de 16 h 30, la garderie sera payante, comme c'est le cas actuellement.

La garderie et les T.A.P. ne sont pas obligatoires ; les parents peuvent venir chercher les enfants à 15 h 30 (sauf les lundis et jeudis pour l'École La Feuillaison, puisque l'école termine à 16 h 30 ces jours-là).

Cantine scolaire du mercredi

Le service de cantine sera ouvert à tous les enfants sur inscription préalable.

Les enfants de l'école Teir Dervenn qui seront inscrits à la cantine viendront en car jusqu'au restaurant scolaire de Bubry.

Après le repas :

- Les enfants inscrits aux activités du Centre de loisirs seront pris en charge par les animatrices.

- Pour les enfants qui n'iront pas au Centre de loisirs : les parents pourront venir les chercher entre 13 h 15 et 13 h 30 dans la cour de l'école La Feuillaison.

Centre de loisirs

Le Centre de loisirs ne fonctionnera que le mercredi après-midi (et non toute la journée comme actuellement).

Un thème et des projets communs pour réunir tous les élèves de l'école : "Autour de l'arbre..."

Cette année, tous les élèves de l'école ont travaillé sur le thème de l'arbre. Au programme : étude de livres, réalisation d'herbiers, de mobiles et de photophores en argile avec la Petite Fabrique, découverte de chants, sorties...

L'ensemble des réalisations a été présenté aux parents fin mai lors d'un temps fort. Les enfants ont ensuite interprété les chants appris avec Isabelle Canova.



Les enfants de maternelle ont passé une journée à la ferme de Kerporho à Pluvigner.

En lien avec le projet sur l'arbre, les GS-CP-CE1-CE2 sont allés au parc Celt'Aventures à Sarzeau pour pratiquer l'accrobranche. Ils ont ensuite découvert la forêt autrement, lors d'une chasse au trésor.



Les CM1-CM2 sont allés en classe de découverte au centre La Mazure en Normandie. Au programme, des activités en lien avec le thème : visite d'une ferme cidricole, découverte du milieu forestier, réalisation d'une feuille en papier mâché mais aussi des séances d'équitation, de tir à l'arc, une balade en bateau...

Et toujours nos activités « au long cours » pour accompagner les apprentissages :

- Activités littéraire (rallye lecture, projet « Lire et faire lire » à la médiathèque, projet « les grands lisent aux petits »),
- Éveil musical avec une dumiste de l'école de musique,
- Enseignement de l'anglais dès le CP,
- Activités sportives (cross et bal breton avec l'USEP, piscine, patinoire, activités nautiques, etc.)...

L'équipe enseignante remercie chaleureusement tous les parents qui s'investissent à ses côtés lors de toutes ces activités.

2013 – 2014 à Teir Dervenn... une année merveilleuse !



Maryline et Christophe de l'association « Champs Boule Tout » nous ont enseigné l'art du cirque pour notre spectacle de Noël.

Avec le maître quand il fait beau, nous jouons au rugby.



Nous avons appris à porter secours. Nous avons eu notre attestation de secourisme.



Rencontre lecture

La classe des maternelles a participé à une rencontre lecture à Bubry avec les écoles du réseau.

Les cours d'anglais

Notre maître nous apprend l'anglais tous les matins. Il nous a donné une feuille pour discuter en anglais : ça s'appelle un dialogue.

La médiathèque

Nous sommes allés choisir des livres à la médiathèque de Bubry dix-sept fois dans l'année scolaire. Les maternelles-CP lisaient avec les parents tandis que nous, nous allions écouter une histoire lue par le maître.

Cinéma

Nous sommes allés voir « Le Jour des corneilles » et « La Colline aux coquelicots ». Les petits sont allés voir « Le Gruffalo » et « Le Petit Gruffalo ».

La piscine

Nous avons profité de onze séances de piscine. Sue, Steve et d'autres parents d'élèves que nous remercions, sont venus nous aider.

Le concours photos

Nous avons participé à un concours de photo de mer organisé par la ville de Vannes.



Les élèves de maternelle-CP ont travaillé sur la nature. Ils ont aussi réalisé un élevage d'escargots. Les escargots ont même pondu !



Le maître nous a appris à jouer aux échecs et pendant la récréation certains grands vont y jouer dans la salle des professeurs.

Le cross de la solidarité

La classe des maternelles a participé au « cross de la solidarité » à Guéméné/Scorff.

Les maternelles ont participé au petit bal breton. Ils ont dansé, chanté. Après une pause goûter ils ont écouté un conte musical.



Sortie culturelle et sportive de fin d'année

Nous remercions l'Association des parents d'élèves qui nous offre ces activités « accrobranche » et visite du musée « Le Poète ferrailleur ». Nous les remercions aussi pour tous les repas qu'ils organisent pour l'école.

La fête de l'école

Le 29 juin après-midi : fête de l'école sur le thème de la peur. Isabelle, de l'École de musique, est venue faire chanter les maternelles ; les grands ont chanté des chansons en anglais.

**Bon courage à nos
futurs 6èmes qui nous quittent.
Ils ont reçu des prix
offerts par l'Association des
parents d'élèves.**

Les élèves de l'école publique Teir Dervenn

Encore une année qui se termine, et quelle année !

Les effectifs sont en progression, des projets de travaux pour améliorer le quotidien des enfants vont voir le jour, un projet d'année qui a mobilisé au mieux les enfants et un investissement des parents de plus en plus remarquable.

Cette année, les enfants ont travaillé sur le thème de la mer. Thème qui leur a permis de faire trois sorties : l'île Kerner, une chasse au trésor sur la citadelle de Port-Louis et une grande sortie avec tous les parents sur l'île de Groix avec différents ateliers pour les enfants, ainsi qu'un baptême de jet-ski pour les adultes. Au cours de cette journée le conseil des élèves a remis un chèque à des responsables de la S.N.S.M.

D'autres projets ont également été concrétisés :

► Le cycle 1 avec les CP ont réalisé un livre en partenariat avec les éditions Mille feuilles ; réalisation qui a pu voir le jour grâce à l'aide des commerçants de Bubry.

► Le cycle 3 avec les CE1 ont planché sur la réalisation d'un livre numérique animé.

► Comme tous les ans, les enfants du CP au CM2 ont eu leurs séances de piscine.

► L'école offre à tous les enfants une séance de cinéma sur la période de Noël.

► Cette année, les enfants du cycle 3 ont pu découvrir que la géométrie n'était pas forcément synonyme de « trop dur » grâce à une association, « Les Passeurs de savoirs ». Une journée entière consacrée à la géométrie et c'est une maison de pierre

et de bois qui a vu le jour au milieu de la classe !

► La classe de cycle 3 a également découvert les joies du ski et de toutes les activités possibles en montagne lors de la classe de neige sur la station du Mourtis.

Le spectacle de Noël donné par les enfants, le carnaval, l'action caritative en faveur de la SNSM, la kermesse, les travaux de peinture sur les murs de l'école, sont autant d'activités qui permettent aux enfants de Sainte-Hélène de développer leur autonomie.

Enfin, pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'école, vous pouvez faire une visite virtuelle en passant par youtube : école privée bubry.



A la découverte des sciences !



Vive la glisse !



Les artistes à l'œuvre !



On déguste le traditionnel « Bol de riz »

Notre thème de travail pour l'année 2014-2015 : le cinéma.

Aux enfants, aux parents, aux Bubryates, l'équipe de l'école Sainte-Hélène souhaite de bonnes vacances !

Nous vous donnons rendez-vous le mardi 2 septembre pour la rentrée scolaire.

**MARIE-LAURE LE GAL****Produits locaux et fermiers**

Légumes, fruits, viande, oeufs, produits laitiers, boulangerie, épicerie, boissons...issus de productions durables et d'artisans locaux.

- Vos courses en direct de la ferme, livrées où vous voulez ! (selon les conditions du catalogue).

- Sur les marchés : Quistinic, Hennebont, Melrand, Bubry (le vendredi).

- Au dépôt, à Nistoir Coëtano (route de Baud) : le samedi.

Catalogue sur demande à : Marie-Laure LE GAL - Nistoir Coëtano - 56310 BUBRY
courriel : produitsfermiers@mailoo.org - Tél. : 02 56 62 01 60 / 06 32 07 82 14

**YANNICK LE GAL****Aménagement extérieur et entretien de jardin**

- Constructions en bois :
- Pose de terrasse,
- Bardage,
- Pose d'isolation,
- Palissade, clôture,
- Abri de jardin.
- Entretien de jardin :
- Débroussaillage, taille, tonte, etc...

Tél. : 02 97 51 35 07 / 07 81 17 20 27
courriel : legalyannick@orange.fr

**LUDIVINE BÉVAN****BZH BAR**

Lundi : 11h-14h
Mercredi et jeudi :
11h-14h / 17h-22h
Vendredi, samedi et
dimanche :
11h-14h / 17h-1h
Fermeture le mardi



Soirées concerts.

Occasionnellement le dimanche midi :
open-barbecue (chacun apporte ses grillades et les fait cuire sur le barbecue mis à disposition) et bar ouvert toute la journée.

Lann Prado - 56310 BUBRY - Tél. : 02 97 27 22 95
courriel : bevan.ludivine@orange.fr
Facebook : Ludivine Bévan Le BZH bar.

ATELIER RELAIS

L'atelier-relais de Kerlévic est terminé. Il est composé d'un atelier de 199,75 m² avec un faîtage à 5,45 m, d'une porte sectionnelle de 4 m, d'un accueil de 9,70 m² et de deux bureaux de 10,80 m² chacun.

Il convient à de l'artisanat de production. Ce bâtiment est destiné, de manière préférentielle, à un lancement ou un développement d'activité, avec un loyer modéré.

Le service économie de Lorient Agglomération et l'AUDELOR se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour faire visiter le bâtiment et pour accompagner les entreprises dans leur projet de développement ou de création.

Audelor – Tél. : 02 97 12 06 40

**CÉDRIC ET ANGÉLIQUE MORVAN**

Appareils électroménagers,
antennes, TV,
installation, livraison, dépannage.
Toutes marques

3 rue de la libération
56310 Bubry
02 97 51 22 48 / 06 59 80 70 35
courriel : morvan.cedric.cm@gmail.com

Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi :
9h-12h / 14h-19h,
le samedi : 9h-12h / 14h-18h

**FRANÇOIS JUSSEAUME**

TRIGONN - Métallerie-serrurerie

François JUSSEAUME

Maître artisan - Agréé CAPEB

Fixe & Fax : 09 67 44 58 94

Portable: 06 13 61 11 80

Saint-Yves - 56310 BUBRY

courriel : metallerie-trigonn@orange.fr

Acier, inox, aluminium, ossature métallique, agencement, escalier, verrière, garde-corps, menuiserie métallique, sécurisation, mobilier design.



Hor pajenn e breton

En dañs pourlet é-pad er bléieu 1950-1960 : rénadur en akordéon

A-barh ur pennad-skrid é-raok hor boé komzet diàr-benn er gavotenn mod pourlet édan hé stumm hengounel, tré èl ma vezé dañset ér penneu ketañ ag en ugentvet kantvet. Breman éh amp de sellet a-dostoh doh héh emdroadur goudé er brezél, tra ma oé deit en akordéon de vout roué er baleu ér bléieu 1950, a-barh kevrédigehe neùé en « trégontvléad gloérius ».

En akordéon, benùeg aùél anehoñ, toucheueg ha lañchenn dizalh dehoñ, é oé bet ijinet ér blé 1829 get en Aostriad Cyrill Demian. A-gomañs-tout é voé hennéh ur benùeg saloñs, prizet dreist-holl get er merhed. Goudé 1870, donet e hra en akordéon de vout benùeg brasañ karet er vartoloded hag er ganérion foér. Én arbenn mand é obériet a-vostadeu é labouradégeu a-zevri, é ta-éañ de vout benùeg-roué er baleu àr-lerh 1900 ; donet e hra eùé de vout dégeméret get lod-kèr a sévénadurie ha pobleu dré er béd a-bèh.

É Breih eùé é kresk tachad lévézon en akordéon diatonek, a-gomañs-tout é Bro-Roéhon tro 1880 ha, fonnapl-bras, dré er Vro a-bèh, é kement parréz e zo. Gùérhet éh ès 70 000 akordéon italian é Frañs é 1899, ha prizet 'vé àr-dro 8 000 en nivér a sonérion akordéon é Breih tro 1920. A-benn éno é sonér get en akordéon diatonek é kement dégoùh e zo : a pe vé un eured bennak, péotramant avèit lakat tud er familh de zañsal. Er benùeg neùé-sé e hra berh biskoah muioh a-drugéré d'é briz izél er-walh : é 1911, Job Er Boulh a Valgéné, e bréna 27,50 lur é akordéon ketañ ; fonnapl-bras éma daskoret er sammad argant-sé dehoñ dré

mand é gopret en dén 30,00 lur én arbenn ag é eured ketañ èl sonour.

Er berh poblek-sé a zigora bras-bras é hent d'en akordéon kromatek, hénnèh é kemér é lusk ér bléieu 1930-1960. A-benn éno éh a en amzér goh de get : setu dèit kourz er baleu é Breih, léh ma sonér dañseu é tonet a Bariz ; ur yoh ré ieuank ag er Vro Pourlet hag a dachadeu erall e ia d'er Beauce, é bro Bariz, d'obér er maréieu-blé. Ahont é tizolant plijadurie er plañcheris, get en tangoieue, er valseu hag er fox-trot...

Ér Vro é vé saùet baleu d'en déieu foér pé bardon, a-barh salieue bep a blañcheris dehé pé ér haféieu, hag er sonérion de gannigein en dañseu neùé-sé àr-un dro get er gavotenn pourlet, berped ker bourrapl d'en dud, mes deit de vout un dañs é-mesk er ré erall. En dud ieuank ag en amzér-sé o dès dalhet chonj mat a rah 'bèh en treu-sé, ha hè gomza hoah braù ha flour diàr-benn er hourz-sé...

Paotred ou akordéon kromatek zo kreiz ou ferh geté ér berh-sé. 'Ba'r Vro Pourlet é skoézant en dañsérion hag e vourra vras doh 'n um ziskoein par ma hellant ér chadenn-dañs dré ou fazieue boémus ha skanù ; er halitéieu-sé e vezé dija get er sonérion vombard ha poch-binieue. En tonieue sonet dré er vro e zahla de vout hengounel, mes lévézonet bras int get livieue er sonerèhieue neùé : monet e hra er skeulieue àr astenn betak donet de vout kromatek, lédanaat e hra en ambitus, hag er mélodieue 'vé brodet braù ha flour. Er stumm strollad sonerèh e



Les frères Bévan : Albert (batterie), Raymond (saxophone), Edouard (accordéon) et Eugène Hervé (saxophone)

gavér er muiañ a-benn éno é er « jazz band » : akordéon, taboulineue, saksofon, banjo,... Mes, hém mar erbet, paotred ou akordéon é rouéed er festeu. D'er hourz-sé é tant de vout sonérion a-vichér, pé dost : hè 'embanna skritelleue, o hanù skriveit àrnehé, ha rédek e hrant a eured de fest ; donet e hrant de vout brudet bras én akomod.

É Bubri é kavér André Royant, Edouard Bévan, hag Yves (Wanig) Burban. Hè sona gavotenneue pourlet, en-droieue, hantér-droieue, laridennoù, kement èl ma sonant pasoeieue dobl, valseu, tangoieue, kaneu-balé,...

Komzet 'vo diàr-benn buhé er sonérion-sé a-barh er pennad-skrid ketañ.

Traduction : Jérôme Masson



La gavotte pourlet dans les années 1950–1960 : le règne de l'accordéon

Dans un précédent article, nous avons évoqué la gavotte pourlet sous sa forme traditionnelle, telle qu'elle était pratiquée au tout début du vingtième siècle. Nous allons nous intéresser ici à son évolution après-guerre, alors que l'accordéon est devenu l'instrument roi des bals dans les années 1950 dans la société nouvelle des « Trentes glorieuses ».

L'accordéon, instrument à vent, clavier et anche libre, fut inventé en 1829 par l'Autrichien Demian. Il s'agit au début d'un instrument de salon, particulièrement féminin. Après 1870, les marins et chanteurs de foire s'en emparent. Sa facture industrielle lui permet de devenir l'instrument phare des bals après 1900, et d'être adopté, assimilé, par de nombreuses traditions à travers le monde.

La Bretagne n'est pas en reste et l'accordéon bisonore (diatonique) gagne le Pays

Rennais vers 1880, puis, très vite, l'ensemble des communes bretonnes. On vend 70 000 accordéons italiens en France en 1899, et on estime à 8 000 le nombre d'accordéonistes en Bretagne vers 1920. On joue alors de l'accordéon diatonique à toute occasion : les noces ou encore le dimanche pour faire danser en famille... Si ce nouvel instrument connaît un tel engouement c'est grâce notamment à son prix modique : Job Le Boulc'h de Malguénac, en 1911, achète son premier accordéon pour 27,50 Francs et le rentabilise très vite dès sa première noce rémunérée 30 Francs.

Ce succès populaire ouvre la voie à l'accordéon chromatique qui connaîtra son véritable essor dans les années 1930-1960. C'est la fin de la société traditionnelle, la grande époque du bal, au répertoire influencé par la musique parisienne : beaucoup de jeunes du Pays Pourlet

et d'ailleurs vont « faire les saisons » en Beauce, en région parisienne, et découvrent les joies du parquet, des tangos, valse et fox trot...

Au Pays, le bal s'organise les jours de foires ou de pardons dans des salles à parquets, dans les cafés, et les musiciens proposent ces danses nouvelles aux côtés de la gavotte pourlet toujours au goût du jour mais devenue moins essentielle. La jeunesse d'après-guerre parle encore aujourd'hui de cette période avec des étoiles dans les yeux...

Le rôle des accordéonistes chromatiques est essentiel dans ce phénomène. En Pays Pourlet, ils nourrissent le goût des danseurs pour la virtuosité et la brillance, qualités déjà appréciées chez les sonneurs de biniou et bombarde. Les thèmes musicaux joués, bien qu'issus pour la plupart du répertoire traditionnel, sont influencés par les couleurs des musiques

nouvelles : les échelles s'étirent et deviennent chromatiques, l'ambitus s'élargit, les mélodies sont richement ornées. La formation instrumentale de prédilection est alors le « jazz band » : accordéon, batterie, saxophone, banjo. Mais ce sont bien les accordéonistes les rois de la fête. Leur carrière est alors professionnelle ou quasi professionnelle : ils éditent des affiches à leur nom, enchainent les bals et les noces, et deviennent de véritables « stars » locales.

À Bubry, on peut citer André Royant, Edouard Bévan et Yves (« Wanig ») Burban. Ils jouent autant le répertoire traditionnel de gavotte pourlet, endro, hanter dro, laridé, que des valse, tangos, marches...

Dans un prochain article nous évoquerons la carrière de ces musiciens locaux.

*Anne-Marie Nicol (pour Poar ar'leur !)
Source : Yves Defrance*



A l'automne, Roger Guégan et Michel Le Marre sont venus griller des châtaignes pour les résidents : la dégustation a toujours du succès !



Moment très apprécié chaque mois, la visite de Nathalie Prunelle avec ses chiens dressés au sauvetage.



Jean-Yves Nicolas a offert une poule et ses neuf poussins nés le jour de Pâques.



Activités artistiques avec Louissette Le Corre : les peintres amateurs ont du talent !



Après-midi musical avec l'accordéoniste Yvette André.



Chaque année, les pompiers de Bubry rendent visite aux résidants et leur offrent un calendrier.



Chaque vendredi, atelier sportif avec un animateur de l'association Sport 56.



Atelier crêpes : le coup de main est là !



Musique et danses bretonnes en compagnie des musiciens et des chanteurs de l'association Speread Bro Ploue.



Après une visite au Pôle enfance jeunesse, balade à la chapelle Sainte-Hélène. Merci aux bénévoles qui ont rendu possible cette sortie !





Le 8 mai dernier, Emile Nignol et Yves Tanguy ont été décorés de la Médaille du Combattant par le Maire, Roger Thomazo et par André Le Léannec, président de l'UFAC et des ACPG-CATM.

Après vingt ans de service comme sapeur-pompier volontaire, Didier Guillemot a pris cette année une retraite bien méritée. Les pompiers se souviendront notamment de sa compétence de chauffeur poids lourds, de son esprit d'équipe et sa bonne humeur communicative. Nous le remercions pour sa grande disponibilité en lui souhaitant une bonne retraite !



Glenn Le Floch qui prépare un CAP de charcutier-traiteur a remporté la première place au concours du Meilleur apprenti de Bretagne et la deuxième place au concours du Meilleur apprenti du Morbihan. Il a également participé à la compétition nationale qui a eu lieu le 23 février pendant le Salon de l'agriculture.



Le dimanche 11 mai, malgré le froid et la pluie, la dixième édition du Trail du BrandifROUT a réuni plus de trois cent quarante participants venus de tout le grand Ouest. Les coureurs ont salué l'organisation sans faille des bénévoles du Comité des fêtes présidé par Tristan Le Floch.

Au mois de mars, les Tréteaux de Bubry nous ont offert un bon moment de détente avec leur pièce « Le Camping de l'abri côtier ». Eclats de rires et applaudissements soutenus ont salué la prestation des comédiens !



Belle réussite le dimanche 22 juin pour la randonnée chantée et sonnée organisée par l'association Poar ar'leur ! Ce fut l'occasion de découvrir un four à pain hors du commun dans la région et de visiter le moulin Brulé d'en haut où les marcheurs ont été accueillis par Pierre Le Bigot qui a présenté son activité avec son enthousiasme habituel !



Au printemps dernier, Isabelle Zérab a animé des "Ateliers Équilibre" destinés aux seniors. Ce dispositif fait partie du **programme Bretagne Équilibre** piloté par l'Assurance Retraite. Les exercices proposés, simples et efficaces, ont pour objectif d'améliorer l'équilibre, la posture, la souplesse, le tonus musculaire et de stimuler les réflexes afin de **prévenir les risques de chutes**.



Pendant les vacances de printemps, six jeunes Bubryates ont participé au **stage de pêche organisé en Irlande par le Comité de jumelage**. Encadrés par Loïc Sesquière, président du Comité de jumelage, Christian Guilloux, animateur pêche de la Gaule melrandaise et Yannick Le Goff, garde pêche et membre de la Gaule melrandaise, ils ont pêché (et relâché aussitôt) près de trois cents truites et brochets en lacs et rivières.

Le Dimanche 25 mai, près de mille personnes ont suivi le traditionnel **Pardon de Saint-Yves** ! Durant l'après-midi, treize couples de sonneurs et onze couples de danseurs ont concouru pour les trophées **Pierre Bédard et Guy Kervinio**. Innovation cette année avec l'organisation du premier **Trophée Loeiz Bévan** récompensant le meilleur couple de jeunes sonneurs qui a été remporté par Antoine et Corentin Dréan.



Beau succès pour la première édition de la journée «**Rentrez dans l'art**» organisée par **Bubry Arts et La Petite fabrique** ! Plus de **cent cinquante personnes** ont participé aux **activités artistiques** proposées : danse hip hop, graf, modelage, fresques, poterie, peinture, gravure, dessin, art floral . Tout le monde était unanime pour saluer la qualité et la diversité des ateliers et, à la fin de la journée, les artistes en herbe, ravis, sont repartis avec leurs œuvres sous le bras !





Invités par le **Syndicat de la vallée du Blavet**, une **quinzaine d'étudiants du lycée agricole Kerlelost de Pontivy** ont ouvert un **nouveau chemin de randonnée le long du Brandifroust**. Après avoir déblayé les troncs d'arbres tombés dans le sentier avec l'appui de **l'entreprise Tily de Carentoir spécialisée dans le débardage à cheval**, ils ont monté une passerelle le long des berges afin de **réduire le piétinement des végétaux par les randonneurs**. Merci à tous pour ce beau travail !



La **Rando des moulins 2014** organisée par **Bubry Cyclo club** au mois d'avril a été un très bon cru avec **mille quarante-deux participants** qui se sont déclinés en quatre cent dix-neuf vététistes, quatre cent vingt-six marcheurs et cent quatre-vingt-sept cyclotouristes. A noter la diversité géographique des sportifs venus de cent quinze communes avec une bonne représentation de région lorientaise.

Passionné par les vieilles pierres et le petit patrimoine local, **Robert Le Dévéhat** a entrepris de restaurer les croix et calvaires de Bubry. Au mois de mai, avec l'aide de **Gilles Savy, Jean-Yves Le Stunff et Raymonde Le Dévéhat**, il a sorti des ronces où elle était enfouie et remis en état une croix à Lann Prado, sur la route de Baud.



Nouvelle association

"4 PATTES BUBRYATES", CLUB CANIN

Association canine loi 1901 (en cours d'affiliation SCC) : éducation dispensée par des éducateurs diplômés par la Société centrale canine.
Droit d'entrée : 20 €.
Cofisation annuelle : 50 € ouvrant l'accès aux trois niveaux de cours : chiots, débutants et confirmés, ainsi qu'à ceux spécialisés dans certaines disciplines.

Horaires des cours :

- Éveil et socialisation du chiot de 2 à 6 mois (selon les races) : le samedi à 14h,
- Chiens de plus de 6 mois débutant l'éducation : le samedi à 15h,
- Chiens confirmés: le samedi à 16h.

NB : Pour les chiens débutants et confirmés, des cours ont lieu aussi le dimanche matin (voir avec les éducateurs).

Lieu : Terrain de Kerscaven, après le camping municipal, en bordure du Brandifroust.

Le planning des manifestations de l'association ainsi que celles auxquelles elle participe est affiché sur le terrain du club.

Contacts : 06 52 76 90 27 / 06 89 49 65 70

Facebook : club canin Bubry

Courriel : clubcaninbubry@outlook.fr

Composition du Bureau

Président :	N. BERNARD
Trésorière :	N RAYNAUD
Trésorière adjointe	M. BERTHELEME
Secrétaire	N. PRUNELLE
Deux éducateurs confirmés et deux éducateurs stagiaires	
Une toiletteuse (Relook Toutou)	



À la rentrée, un nouvel atelier dédié à la réalisation de compositions végétales pour les novices comme pour les initiés ouvrira sur Bubry.

Un cours d'essai sans engagement aura lieu le mardi 14 octobre.

inscriptions et renseignements : Claire Schapman - 06 93 33 40 00

mail : claire.schapman@hotmail.fr



BAGAD SANT-EWAN

Du 26 au 28 septembre, le Bagad Sant-Ewan nous invite à fêter son cinquantième anniversaire.

Au programme : concerts, randonnée chantée et sonnée, défilé de bagadou, fest-noz et retrouvailles.

Un week end à ne pas manquer !



LA GAULE MELRANDAISE

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique "La Gaule melrandaise" entretient les cours d'eau de Melrand, Bubry, Guern et Bieuzy les Eaux. Chaque année, en juin et juillet, de nombreux bénévoles s'activent le samedi matin pour remettre en état des portions de rivières totalement encombrées.

Depuis cinq ans, au mois d'octobre, des élèves du lycée agricole « Le Gros chêne » de Pontivy, accompagnés de deux professeurs, participent à une journée d'entretien sur le Brandifrouit. La Gaule melrandaise dispose de deux gardes-pêche, Yannick Le Goff et Frédéric Dréan, chargés de la surveillance des zones de pêche et de l'information du public sur les pratiques réglementaires de la pêche et la protection du milieu.

Christian Guilloux, animateur-pêche, s'occupe plus particulièrement des jeunes qui veulent apprendre à « taquiner » le brochet, la perche ou la truite dans nos belles rivières. **NB : Depuis cette année, la carte de pêche est gratuite pour les moins de douze ans.**

Renseignements : Christian Guilloux
tél. : 02 97 51 71 13 / 06 73 25 62 76

A la Fête de la pêche qui a eu lieu, comme chaque année, le premier dimanche de juin à l'étang de Melrand. Estéban a pêché ses premiers poissons !



©Elisabeth Ferret

Les **cours d'italien** mis en place par le **Comité de jumelage** au printemps dernier reprendront dans le **courant du mois de septembre.**

Renseignements et inscriptions auprès de Loïc Sesquière : 06 33 09 52 47 ou auprès d'Agnès Bolzinger : 02 97 51 78 58

LA RANDONNÉE POURLET

La Randonnée Pourlet se déroulera le **dimanche 26 octobre**. Cette année le thème décliné sera l'arbre et **les commentaires seront dits en français et en breton.**

Le départ sera donné à la salle polyvalente, à 9h30. Après une première boucle de 8 km, retour à la salle pour pique-niquer et déguster la soupe offerte par l'association. Il sera possible d'acheter des crêpes confectionnées sur place par des bénévoles. **A 13h45, départ pour un second circuit** de 9 km et, à l'arrivée prévue à 17h30, la municipalité offrira un pot aux participants.



CONCERT

Concert spectacle au profit de **Leucémie Espoir 56**

SAMEDI 4 OCTOBRE - 20H30
Salle des fêtes de Plouay

Avec : La Kevrenn Alré
(Bagad et Cercle d'Auray)
Le Chœur d'hommes de Pluvigner

Entrée : 10 €

Renseignements et réservations :
02 97 51 73 99

A l'A.S.B. : classement des équipes

L'équipe **A** a fait une très belle saison 2013/2014. Grâce à ses 18 victoires, 4 matchs nuls et 0 défaite, elle termine **1ère du Championnat et monte en D2 !** L'équipe **B** se classe en milieu de tableau. L'équipe féminine finit également en milieu de tableau, ce qui est un **résultat très satisfaisant** pour sa **1ère année de compétition.**

A noter aussi la bonne intégration de cette nouvelle équipe dans le club. Globalement, les résultats sont très encourageants, il faut continuer sur cette lancée la saison prochaine !



Judo Club

Discipline	Age	Jour	Horaire	Lieu
Taïso - Musculation	Adultes	LUNDI	20 h 30 / 21 h 30	Bubry : Ecole La Feuillaison
Taïso - Relax		MARDI	14 h 00 / 15 h 00	
Taïso - Jujitsu		SAMEDI	9 h 30 / 10 h 30	
Sports de combats (jujitsu brésilien, fighting (pieds-poings), sports de projections)	Ados - Adultes	SAMEDI	11 h 00 / 12 h 00	Melrand
Eveil judo espace motricité	4 - 6 ans	MERCREDI	16 h 15 / 17 h 15	
Judo	7 - 9 ans		17 h 15 / 18 h 15	
Judo - Jujitsu	10 ans et +		18 h 15 / 19 h 30	
Judo	4 - 10 ans		14 h 00 / 15 h 00	
Taïso - Forme et bien-être	Ados - Adultes		20 h 15 / 21 h 30	

Renseignements : Bruno Arnaison – tél. : 06 81 17 34 81



> SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations de BUBRY

A.C.P.G. – C.A.T.M.	180 €	Club de Gymnastique	362 €	F.N.A.T.H	91 €
A.N.A.C.R.	74 €	Club des Amis et Retraités	145 €	Judo Club de Bubry	180 €
Amicale des pompiers de Bubry	473 €	Club Fémina	145 €	Les Yaouangs	180 €
Association des Fêtes et Sports de Saint-Yves	764 €	Comité de Jumelage	180 €	Poar ar 'leur !	180 €
Association Sportive de Bubry	1 618 €	Comités de Chapelle (à chacun)	91 €	Randonneurs du Brandifout	145 €
Bagad Sant-Ewan	1 618 €	Comité des fêtes	1 442 €	Société de Chasse	415 €
Bubry'Arts	145 €	Comité des fêtes (Feu d'artifice)	2 000 €	Team euro side	108 €
Club canin "4 Pattes Bubryates"	145 €	Cyclo club de Bubry	180 €	Tréteaux de Bubry	180 €
				U.F.A.C	74 €

Associations extérieures

A.D.A.P.E.I. (Papillons Blancs)	45 €	Comice agricole du canton de Plouay	646 €	Œuvres des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers	37 €
A.F.M.	45 €	Croix d'Or - Lorient	37 €	Prévention Routière	55 €
A.I.D.E.S.	37 €	Croix Rouge	37 €	Radio Bro Gwened	108 €
A.L.E.S.I. (Entr'Aide Sociale Immédiate – Lanester)	91 €	E.F.A.I.T. (Ecoute Familiale Toxicomanie)	37 €	Resto du Cœur 56	37 €
A.P.A.J.H. 56 (Association pour Adultes et Jeunes handicapés)	37 €	Eau et Rivières	37 €	Rêves de clown	37 €
A.P.E.D.Y.S. (Dyslexie)	37 €	Enfance et familles d'adoption	37 €	S.O.S. Amitié	37 €
Association des familles de traumatisés crâniens	37 €	Espoir Amitié - Lorient	45 €	S.O.S. Mucoviscidose	45 €
Association des Paralysés de France	45 €	Faire face ensemble - Vannes	37 €	Sauvegarde 56	37 €
Association des Sclérosés en plaques (N.A.F.S.E.P.)	45 €	Foyer soleil (A.I.P.S.H.) - Lorient	37 €	Secours catholique	37 €
Association Tutélaire des Inadaptés du Morbihan	55 €	Groupement de Vulgarisation Agricole	180 €	Secours populaire	37 €
Banque alimentaire du secteur de Lorient	37 €	Kafe bara amanenn	37 €	Solidarité paysanne	155 €
Baud natation	177 €	Laryngectomisés et mutilés de la voix	37 €	Triathlon Pontivy	37 €
Bugalé Melrand	180 €	Leucémie espoir 56	45 €	U.M.I.V.E.M.	37 €
Cercle des bébés nageurs palmeurs de Baud	37 €	Ligue Nationale contre le Cancer - Vannes	45 €	Union Cycliste Inguiniétoise	180 €
Chiens guides d'aveugles	37 €	Maison Arc-en-ciel	106 €	Union des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	55 €
Cinéma Le Celtic – Baud	37 €	Maison spécialisée « Les Bruyères » Guéméné-sur-Scorff	108 €	Vie Libre	37 €
Cinéroch – Guéméné-sur-Scorff	37 €	Noël de l'enfance	37 €		

Ecole Diwan de Pontivy (au titre de l'année scolaire 2013/2014, par analogie avec le contrat d'association de l'école privée, compte tenu du coût d'un élève de l'école primaire publique)

325€



NAISSANCES

Bernie BRUCKER	26 janvier
Luna CIMERMAN	29 janvier
Lou DRÉAN	10 mars
Raphaël CANO	11 mars
Elyne PHILIPPE	23 avril
Louna FAVENNEC	12 mai
Victor RIOU	3 juin
Louane DORÉ JULÉ	4 juin
Thibault LE GUENNEC	17 juin
Ilyès THOMAZO	24 juin

DÉCÈS

Joël GRIS	14 janvier
Raymond JOLLIVET	22 janvier
Rémy LE MESTRE	26 janvier
Claude OGER	29 janvier
Marcel PERRON	4 février
Mélanie GIQUÉL	9 février
Joseph PIQUET	12 février
Alain TUAL	14 février
Jean-Guillaume GUILGUENO	24 février
Simone LE ROUX, épouse LE DOUARIN	11 mars
Rosine LE RUYET, épouse LE SCOUARNEC	12 mars
Daniel LE GALL	12 mars
Serge LAMONARCA	21 mars
Louis GRAËT	22 mars
Jean Luc CROIZER	27 mars
Marie PERESSE, épouse LE HEN	7 avril
Guy MONT-LUC	20 avril
Marie PHILIPPE, veuve BERNARD	5 mai
Hélène LE BELLER, épouse LE GAL	7 mai
Michel TRIPIER	10 mai
Louis LE SCIELLOUR	24 mai
Hervé FOLLIC	26 mai
Agnès LE PAIH	1er juin
Elisa VALY, veuve LE CORRE	11 juin
Odetta RIVALAN	13 juin

MARIAGES

Marie-Eve SEBAOUN et Pierre-Etienne RAULT	17 mai
Alexandra BLANPAIN et Arnaud DAVOIGNEAU	7 juin
Laëtitia PHILIPPOT et Serge LE CUNFF	7 juin
Sandrine PHILAU et Benoît PACCARIN	7 juin
Nelly GODON et Fabrice GUYOMARD	28 juin

MÉMENTO

AOÛT À DÉCEMBRE 2014

AOÛT

2	Fête de l'A.S.B.
9	Concours de pétanque à Kerboharne
10	Concours de palets à Kerboharne
10	Pardon de Saint-Armel
14/15/16	Fêtes locales de Saint-Yves
24	Pardon de Saint-Gwénaël (Locolven)
31	Expositions d'art dans les « Chapelles ouvertes »

SEPTEMBRE

7	Pardon de Saint-Clément
14	Repas des Aînés
21	Pardon de La Salette
28	Pardon de Saint-Trémeur
26/27/28	50 ans du Bagad Sant-Ewan

OCTOBRE

5	Pardon de Saint-Hervé
5	Journée nationale de la F.N.A.T.H.
12	Marché du terroir
18/19	Rassemblement du Club de moto Desmo Breizh 56
25	Repas du Comité de jumelage
26	Randonnée Pourlet

NOVEMBRE

8	Repas de l'école Teir Dervenn
11	Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918
15	Soirée de Team Euro Side
15	Goûter du Club des amis et retraités
22	Repas de l'école La Feuillaison
29	Couscous de l'A.S.B.

DÉCEMBRE

6	Marché gourmand de l'école Sainte-Hélène
16	Arbre de Noël de l'école Sainte-Hélène
18	Spectacle de Noël pour les écoliers
28	Fest en dé du Club des amis et retraités

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BUBRY



De gauche à droite :

1^{er} rang : Véronique Nignol, Roger Thomazo, Anne-Christine Ordronneau

2^{ème} rang : Marie-Antoinette Le Gal, Anne Le Guyader-Grandvalet, Marie-Françoise Julé, Héléne Dujon, Nicole Guillemot

3^{ème} rang : Sylvain Malvoisin, Guy Le Mestréallan, Clément Evano, Estelle Romieux, Julie Lotharé

4^{ème} et 5^{ème} rang : Jean-Charles Michard, Jean-Yves Le Stunff, Pierrick Robert, Nicolas Guillemot, Yann Garin, Guénahel Périco